

La situation des Roms dans 11 États membres – Les résultats des enquêtes en bref

Les enquêtes en bref

Cette fiche d'informations présente les premiers résultats des enquêtes qui reposent sur l'analyse d'une partie seulement des données disponibles. Les résultats présentés ici constituent donc une première étape pour pallier le manque criant de données sur la situation socio-économique des Roms dans l'UE et l'exercice de leurs droits.

Quels sont les pays couverts ?

- L'enquête pilote de la FRA sur les Roms couvrait la Bulgarie, l'Espagne, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie et la Slovaquie.
- L'enquête régionale du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de la Banque mondiale et de la Commission européenne sur les Roms couvrait également cinq de ces pays, à savoir la Bulgarie, la Hongrie, la République tchèque, la Roumanie et la Slovaquie, ainsi que six pays tiers de l'UE situés dans les Balkans occidentaux et la République de Moldavie.

Qui a été interrogé ?

- Dans les 11 États membres de l'UE, 22 203 Roms et non-Roms ont été interrogés dans le cadre des deux enquêtes et des informations sur 84 284 membres de ménages ont été collectées.
- Les entretiens ont eu lieu en face à face chez les répondants roms et non-roms.
- Les personnes qui s'identifient comme étant roms. En France, il s'agissait de personnes s'identifiant comme des *gens du voyage*, vivant dans des caravanes sur des sites d'accueil. Les citoyens roms de l'UE venant de Roumanie vivant actuellement en France ont aussi été interrogés ; les résultats de ce groupe seront présentés dans un rapport ultérieur.
- La population générale vivant dans la même zone ou à proximité immédiate des Roms interrogés. Dans le rapport, ce groupe est appelé les « non-Roms ».

Quelles étaient les questions posées ?

- Questions sur les caractéristiques sociodémographiques de base de tous les membres du ménage

- Questions sur la situation en termes d'emploi, d'éducation, de santé et de logement
- Questions sur le quartier et son infrastructure
- Questions sur l'intégration, la discrimination, la sensibilisation aux droits et les questions de citoyenneté
- Questions sur la mobilité et la migration

Quelle est la représentativité des résultats ?

- Les résultats sont représentatifs des Roms vivant dans des zones où leur densité est supérieure à la moyenne nationale.
- Les résultats pour les non-Roms ne sont pas représentatifs de la population majoritaire, mais servent d'élément de référence pour les Roms, étant donné que les non-Roms interrogés partagent le même environnement, le même marché du travail et les mêmes infrastructures sociales.

Que montrent les résultats ?

Les résultats présentent un tableau sombre de la situation des Roms interrogés. La comparaison avec les non-Roms qui vivent à proximité immédiate met en évidence des différences significatives en termes de situation socio-économique. Néanmoins la situation des répondants non-roms est souvent aussi préoccupante. Ces éléments factuels confirment la nécessité identifiée dans la communication de la Commission européenne sur un *Cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'à 2020*, pour « agir avec détermination, en ayant un dialogue actif avec les Roms, tant au niveau national qu'au niveau de l'UE ».

Les indicateurs présentés montrent que, dans les **11 États membres de l'UE couverts par les enquêtes**, la situation socio-économique des Roms dans les quatre domaines clés de l'emploi, de l'éducation, du logement et de la santé n'est pas satisfaisante et est, en moyenne, pire que la situation des non-Roms vivant à proximité immédiate. Ils montrent également que les Roms continuent à faire l'objet de discriminations et ne sont pas suffisamment conscients des droits qui leur sont garantis par la législation de l'UE, par exemple la directive 2000/43/CE relative à l'égalité raciale.

Dans l'éducation :

- en moyenne, parmi les répondants, seul un enfant rom sur deux fréquente une école maternelle ou un établissement préscolaire ;

- durant la période de scolarité obligatoire, à l'exception de la Bulgarie, de la Grèce et de la Roumanie, neuf enfants roms âgés de 7 à 15 ans sur 10 seraient scolarisés ;
- la scolarisation chute sensiblement après la période de scolarité obligatoire : seuls 15 % des jeunes adultes roms interrogés ont achevé un enseignement secondaire supérieur général ou un professionnel.

Dans l'emploi :

- en moyenne, moins d'un Rom sur trois est salarié ;
- un répondant rom sur trois déclare être au chômage ;
- d'autres déclareraient être une personne au foyer, retraitée, inapte à travailler ou indépendante.

Dans la santé :

- un répondant rom sur trois âgé de 35 à 54 ans fait état de problèmes de santé limitant son activité quotidienne ;
- en moyenne, environ 20 % des répondants roms ne sont pas couverts par une assurance médicale ou ne savent pas s'ils sont couverts.

Dans le logement :

- en moyenne, dans les ménages roms interrogés, plus de deux personnes vivent dans une seule pièce ;
- environ 45 % des Roms vivent dans un ménage ne disposant pas au moins d'un des éléments de confort de base suivants : cuisine intérieure, toilettes intérieures, douche intérieure ou bain, et électricité.

Pauvreté :

- en moyenne, près de 90 % des Roms interrogés vivent dans un ménage ayant un revenu équivalent se situant en dessous du seuil national de pauvreté ;
- en moyenne, près de 40 % des Roms vivent dans un ménage dont l'un des membres, au moins une fois au cours du dernier mois, s'est couché en ayant faim, par manque de moyens pour l'achat de nourriture.

Discrimination et sensibilisation aux droits :

- près de la moitié des Roms interrogés ont déclaré avoir fait l'objet de discrimination au cours des 12 derniers mois en raison de leur origine ethnique ;
- près de 40 % des Roms interrogés connaissent les lois interdisant la discrimination à l'égard de personnes issues de minorités ethniques lorsqu'ils se présentent à un emploi.

En quoi les résultats peuvent-ils être utiles aux décideurs ?

Les décideurs peuvent exploiter ces éléments qui font ressortir quelques considérations importantes qui devraient alimenter l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des stratégies et plans d'action nationaux en faveur de l'intégration des Roms.

- Une attention est-elle accordée à la participation des enfants roms à l'éducation de la petite enfance ? Les mesures mettent-elles suffisamment l'accent sur la transition de l'enseignement primaire au secondaire ? Attachent-elles de l'importance aux taux de réussite des Roms à tous les niveaux d'enseignement, en particulier dans les régions et les localités où la concentration de Roms est élevée ?
- Les mesures de lutte contre le chômage des Roms accordent-elles de l'attention à leur éducation et à leurs compétences ? Une formation pour remédier aux lacunes est-elle prévue ?
- Les aspects du logement où les besoins des Roms sont les plus aigus, comme l'espace et l'accès aux éléments de confort de base (cuisine intérieure, toilettes intérieures, douche/baignoire intérieure, électricité) sont-ils pris en considération ?
- Une attention est-elle accordée à l'amélioration de la situation sanitaire des Roms et à l'égalité d'accès à une couverture médicale ?
- La pauvreté est-elle abordée de manière exhaustive en ciblant les Roms « de façon explicite, mais non exclusive » et en tenant compte à la fois des besoins des Roms et des non-Roms ?
- Une attention générale est-elle accordée à la nécessité de lutter contre la discrimination et l'anti-tsiganisme à l'égard des Roms et de renforcer l'égalité d'accès à l'éducation, l'emploi, le logement et aux services de santé ?
- La lutte contre la discrimination, la sensibilisation aux droits fondamentaux et les mécanismes de recours sont-ils suffisamment intégrés pour donner naissance à un environnement dans lequel les personnes osent signaler les traitements discriminatoires et les violations des droits fondamentaux ?

Afin de réduire le fossé existant entre la situation des Roms et des non-Roms, les stratégies nationales devront être mises en œuvre efficacement. Pour pouvoir contrôler leur efficacité et mesurer les progrès sur le terrain, de solides outils de suivi doivent être mis au point.

La voie à suivre

La FRA reconduira l'enquête à mi-parcours et à la fin du processus Europe 2020 et fournira des données comparables et fiables qui aideront les institutions et les États membres de l'UE à mesurer les progrès accomplis. Au cours de cette période, la FRA élaborera avec les États membres et d'autres acteurs clés des méthodes de suivi permettant une analyse comparative de la situation des Roms dans l'UE.

Informations complémentaires :

Veuillez consulter le site Internet de la FRA :
http://fra.europa.eu/fraWebsite/roma/roma_en.htm